



**ORDRE DU JOUR  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**

**Le Conseil Municipal se tiendra à 18 h 30 dans la salle du conseil en mairie**

**2023-06: Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Turquie et à la Syrie :**

**Rapporteur : E. KLEIN**

La commune souhaite apporter une aide financière à la Turquie et à la Syrie via une subvention exceptionnelle de 2000 € qui sera versée au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

Ce fonds de concours est géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) permet d'apporter une réponse française coordonnée et adaptée. Les projets sont sélectionnés par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du CDCS, en lien avec la collectivité territoriale.

Dès l'adoption de la délibération, la trésorerie compétente effectue un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE).

**2023-07 : Garantie d'emprunt à l'OGEC St Charles :**

**Rapporteur : E. KLEIN**

L'école St Charles va réaliser une extension afin d'accueillir une quatrième classe. Pour ce faire l'OGEC contractera un emprunt de 354 000 € et sollicite la commune pour que lui soit accordée une garantie d'emprunt.

Dans le cadre de cette garantie la commune doit respecter les trois règles suivantes, cumulatives dites « prudentielles » fixées par les articles L 2252-1 à 2252-5 du CGCT.

- le total des annuités garanties + annuités de la commune doit être inférieur à 50 % des recettes réelles de fonctionnement – avec la garantie accordée à St Charles ce taux sera de 12,6%
- la commune ne doit pas garantir + de 50 % de l'emprunt – la commune ne peut en conséquence garantir l'emprunt en question qu'à hauteur de 177 000euros
- Troisième règle : Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti soit pour notre commune maximum 170 000 € d'annuité pour un même débiteur– l'annuité garantie pour St Charles sera de 971 €.

Dans ces conditions il est proposé au conseil municipal d'approuver une garantie d'emprunt à l'OGEC St Charles à hauteur de 177 000 €

L'emprunt est souscrit aux conditions suivantes :

Durée : 20 ans

Taux annuel effectif global : 2,91 %

**2023-08 : Modification du tableau des effectifs :**

**Rapporteur : M. FABRE**

La commune avait créé à la cantine un poste à temps complet incluant des heures au site de la chapelle. Dans le cadre du départ de l'agent en poste actuellement, il est nécessaire de revoir la quotité de cet emploi qui n'intégrera plus des heures réalisées au site. En effet le site intégrera ces heures dans un emploi créé précédemment en conseil. Ainsi, le poste en cantine sera de 85 % d'un temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain

**2023-09 : Acceptation d'un don de la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence :**

**Rapporteur : J.P. VILMER**

Dans le cadre des travaux de restauration de la porte de l'horloge programmés en 2023, la commune a sollicité la fondation du Crédit Alpes Provence pour un soutien financier. La Fondation a décidé d'attribuer à la commune un don de 15 000 € pour ces travaux.

S'agissant d'un don assorti de conditions il appartient au conseil municipal d'en décider l'acceptation

**La convention jointe au présent ordre du jour fixe les contreparties de ce don dans l'annexe C.**

**2023-10 : Convention relative au dispositif de solidarité et d'aide aux personnes en situation de pauvreté-précarité :**

**Rapporteur : J.P. VILMER**

Dans le cadre de la convention entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux pour l'exploitation par affermage du service de l'assainissement collectif (ci-après le "Contrat de Délégation"), il est prévu la mise en place d'un dispositif d'aide aux usagers, à compter du 1er janvier 2023 pour les communes de L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor, Châteauneuf-de-Gadagne, Saumane-de-Vaucluse et Fontaine-de-Vaucluse.

L'article 5.4 au contrat de Délégation stipule que le Délégué de l'assainissement mettra en place un fonds de solidarité communautaire afin d'aider les plus démunis au paiement des redevances du service d'assainissement collectif dans la limite d'un montant 1% du Chiffre d'affaires d'exploitation de l'année N-1 pour l'année N. Cet article ajoute que l'attribution des aides sera réalisée par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse avec les CCAS.

La répartition par commune s'effectue au prorata du nombre d'abonnés, précisé dans le Rapport annuel du délégataire, précédant l'exercice concerné. Cette donnée est mise à jour annuellement.

Il convient de conclure une convention ayant pour objet d'encadrer les modalités d'attribution des aides aux plus démunis par la Collectivité en lien avec les CCAS ou services sociaux des communes concernées au titre de l'assainissement collectif, ainsi que les modalités de création, de composition et de fonctionnement du Comité de suivi.

**Le projet de convention est joint à l'ordre du jour**

**2023-11 : Engagements de dépenses avant le vote du budget/**

**Rapporteur : J.P. VILMER**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement **dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération.** Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses suivantes imputées en section d'investissement :

**Récapitulatif des ouvertures de crédits par opération :**

N° opération	Intitulé	Compte	Montant	Détail		
31	Place de la Poste	21538	6 300,00	poste Ourinade Place Félibrige		
			<b>6 300,00</b>			
N° opération	Intitulé	Montants inscrits au budget 2022	Engagement maximum autorisé	Montant engagement du CM du 30 janvier 2023	Montant des engagements du CM du 27 février 2023	Montant total
31	Place de la Poste	713 330	178 333	4 680,00	6 300	<b>10 980,00</b>

**Questions diverses :**

1. Projet URAMADO (C. ALLIES)
2. Colonnes tri sélectif (E. KLEIN)
3. Contentieux Coteaux de Vesta (E. KLEIN)
4. Travail sur la ZAP (E. KLEIN)
5. Antennes sfr/ free (E. KLEIN)
6. Réunions de quartier (P. ROLLAND)
7. Festivités à venir (V. AUBERT)
8. Travaux de voirie (J.P. VILMER)
9. Point sur le DAB (J.P. VILMER)
10. Fresque rempart (J.P. VILMER)